



Travaux en copropriété

Par **Chacha0713**, le **13/05/2020 à 14:38**

Bonjour à toutes et à tous

Voici ma question

Étant propriétaire d'un muret en copropriété (syndic fon***...)

J'ai deux soucis sur mon lot, soucis n'étant pas de nature mitoyenne ou d'égard de ma part, étant nouvelle copropriétaire.

Des travaux récents ont été effectués sur mes tuiles, hors elles ont été colmatées au lieu d'être changées cela les surélève et déplace les autres de plus une tuile a été oubliée également. Fon*** me dit avoir opéré comme cela par soucis d'économies.....

Sur la façade j'ai une fissure qui commence à devenir de plus en plus grande, ayant refait mes enduits récemment je constate des soucis d'humidité (tâches brunes sur enduit datant de 3 jours), Fon*** me dit que je ne suis pas la seule à avoir ses fissures dans la résidence, mais qu'en gros ils ne feront rien si cela n'atteint pas la pérennité du logement....

Que faire ??? Merci à tous pour vos réponses et vos conseils.

Prenez soin de vous

Par **oyster**, le **13/05/2020 à 19:05**

Bonjour (et le conseil syndical ?)

L'entretien d'une toiture ne se fait pas à l'économie en bricolant des tuiles usagées, et, une fissure sur un mur laisse des infiltrations.

Ceci ne se colmate pas tout seul, et finit par rendre le bien impropre à sa destination : exactement la principale fonction du syndic étant de conserver la pérennité de l'immeuble.

1/ déclaration à votre assurance (

2:/ LR/AR au syndic (joindre photos si possible).et demande d'intervention .